

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB d'actions américaines avec marge de protection échéant en mai Vest First Trust. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec la Société de gestion de portefeuilles FT Canada au 1 877 622-5552 ou visitez le www.firsttrust.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	21 mai 2020
Valeur totale au 30 juin 2024 :	17 013 858 \$
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,94 %
Gestionnaire du fonds :	Société de gestion de portefeuilles FT Canada
Gestionnaire de portefeuille :	First Trust Advisors L.P.
Sous-conseiller :	Vest Financial LLC
Distributions :	Annuelles, le cas échéant

Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB vise à procurer aux porteurs de parts un rendement (avant les frais et les taxes et impôts) qui correspond à celui du fonds SPDR^{MD} S&P 500^{MD} ETF Trust (le « FNB sous-jacent »), jusqu'à concurrence d'un plafond déterminé à l'avance de 16,08 % (avant les frais et les taxes et impôts), tout en appliquant une marge de protection touchant la première tranche de 10 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours du FNB sous-jacent, au cours d'une période d'environ un an allant du lundi suivant le troisième vendredi de mai d'une année jusqu'à vers le troisième vendredi de mai de l'année suivante (la « période du résultat cible »). La période du résultat cible courante est la période qui commence le mardi 21 mai 2024 et prend fin vers le vendredi 16 mai 2025 ou vers cette date.

Pour atteindre son objectif de placement, le FNB investira, dans les conditions normales du marché, la quasi-totalité de son actif dans des options *Flexible EXchange*^{MD} (les « options FLEX »), lesquelles reflètent le rendement du FNB sous-jacent. L'objectif de placement du FNB sous-jacent consiste à produire des résultats de placement qui, avant les frais, correspondent généralement au cours et au rendement de l'indice S&P 500^{MD} Index.

Les options FLEX sont des contrats personnalisés sur des titres et/ou des options indicelles qui se négocient à une bourse de valeurs et qui donnent aux investisseurs la possibilité de personnaliser les principales modalités de leurs contrats comme les prix d'exercice, les styles et les dates d'échéance.

Le FNB visera généralement à couvrir par rapport au dollar canadien la quasi-totalité de son exposition au dollar américain associée aux placements de son portefeuille à l'égard des parts couvertes.

L'investisseur qui achète des parts couvertes du FNB un autre jour que le premier jour d'une période du résultat cible et/ou qui vend ou fait racheter des parts couvertes du FNB avant la fin d'une période du résultat cible risque d'obtenir des résultats qui sont bien différents des résultats cibles que recherche le FNB pour cette période du résultat cible. Pour atteindre les résultats cibles prévus que vise le FNB pour une période du résultat cible, un investisseur doit détenir les parts couvertes du FNB tout au long de la période du résultat cible.

Le site Web du FNB (www.firsttrust.ca) présente de l'information importante sur le FNB (notamment sur les dates de commencement et de fin d'une période du résultat cible et le plafond et la marge de protection concernant le FNB) et de l'information sur les résultats possibles d'un placement dans le FNB chaque jour.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 30 juin 2024. Ces placements changeront.

Information sur les opérations

(12 mois se terminant le 30 juin 2024)

Symbole boursier :	MAYB.F
Bourse :	Bourse de Toronto
Monnaie :	Dollars canadiens
Volume quotidien moyen :	3 289
Nombre de jours de négociation :	239/250

Information sur l'établissement du prix

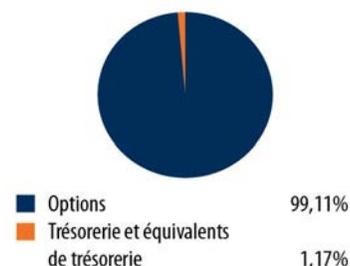
(12 mois se terminant le 30 juin 2024)

Cours du marché :	35,44 \$ – 42,88 \$
Valeur liquidative :	35,46 \$ – 42,62 \$
Écart acheteur-vendeur moyen :	0,91 %

Dix principaux placements (au 30 juin 2024)¹⁾

2025-05-16 SPDR® S&P 500® ETF Trust C 5,27	99,24 %
2025-05-16 SPDR® S&P 500® ETF Trust P 529,43	2,95 %
2025-05-16 SPDR® S&P 500® ETF Trust P 476,49	-1,46 %
2025-05-16 SPDR® S&P 500® ETF Trust C 614,57	-1,62 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	99,11 %
Nombre total de placements :	5

Répartition des placements (au 30 juin 2024)¹⁾



¹⁾ Le pourcentage pourrait ne pas correspondre à 100 % en raison de l'exclusion d'autres actifs et passifs.

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ». En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

La Société de gestion de portefeuilles FT Canada estime que la volatilité de ce FNB est de **faible à moyenne**. Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps.

Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique Facteurs de risque dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie – Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

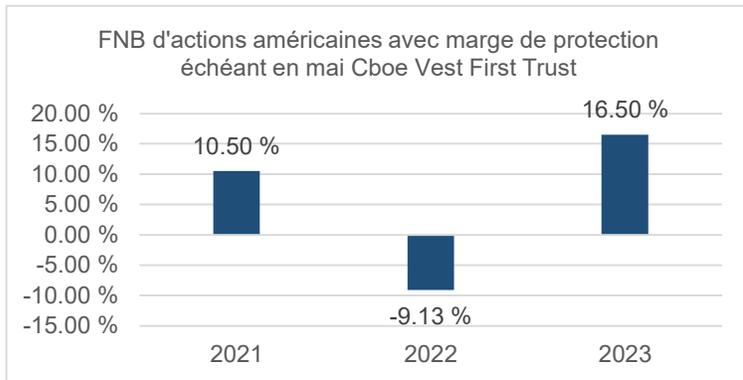
Quel a été le rendement du FNB?

Cette section présente le rendement des parts du FNB au cours des trois dernières années.

Les frais du FNB ont été déduits du rendement¹⁾ exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts du FNB au cours des deux dernières années. La valeur du FNB a baissé au cours d'une des trois dernières années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Rendement moyen

Cette section présente la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans les parts couvertes du FNB. Le placement d'une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts couvertes du FNB depuis sa création vaudrait 1 396,20 \$ au 30 juin 2024. Cela représente un taux de rendement composé annuel de 8,45 %.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts couvertes du FNB sur trois mois au cours des trois dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Trimestre clos le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le FNB au début de cette période
Meilleur rendement	11,06 %	01/31/2024	Votre placement augmenterait à 1 110,61 \$
Pire rendement	-9,71 %	06/30/2022	Votre placement baisserait à 902,87 \$

¹⁾ Le rendement est calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours **acheteur** est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts couvertes. Le cours **vendeur** est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts couvertes si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- veulent une exposition à un FNB qui procure un rendement tributaire du rendement du FNB sous-jacent au cours de la période du résultat cible jusqu'à concurrence d'un plafond déterminé à l'avance sous réserve d'une marge de protection touchant la première tranche de 10 % (avant les frais et les taxes et impôts) de la baisse du cours du FNB sous-jacent;
- sont disposés à détenir les parts du FNB pendant toute la durée de la période du résultat cible;
- sont disposés à renoncer aux gains au-delà du plafond déterminé à l'avance;
- veulent des parts qui couvrent leur exposition à une devise;
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier.

Valeur liquidative

Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.

La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts couvertes au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts couvertes.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts couvertes du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts couvertes du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 31 décembre 2023, les frais du FNB s'élevaient à 1,00 % (annualisé) de sa valeur, ce qui correspond à 10,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB. Le gestionnaire du FNB a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,94 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,06 %
Frais du FNB	1,00 %

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec la Société de gestion de portefeuilles FT Canada ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Société de gestion de portefeuilles FT Canada
40 King Street Ouest, bureau 5102
Scotia Plaza, Box 312
Toronto (Ontario) M5H 3Y2

Téléphone : 416 865-8065

Sans frais : 1 877 622-5552

Courriel : info@firsttrust.ca

Site Web : www.firsttrust.ca